

S.C.I. 19RUECHANEZ
Société Civile Immobilière
Siège social 59 rue de Ponthieu – Bureau 326 – 75008 PARIS
N° RCS 940 203 409
Lieu RCS PARIS
Capital de 100,00 €

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
LE VINGT HUIT JUILLET
A PARIS
A 20 heures

Sur convocation de la gérance,

Les associés de ladite société se sont réunis au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant, savoir :

Benjamin **NABET**, demeurant à PARIS 19^{ème} arrondissement, 45 rue Manin.

Agissant tant en qualités d'associé et de gérant de la **SCI 19RUECHANEZ**, qu'en qualités d'associé unique et de président de la **SAS R&B**.

Présent à la séance.

Tous les associés sont présents ou représentés, et représentent la totalité du capital social.

L'assemblée peut donc valablement délibérer et prendre toutes décisions sur l'ordre du jour ci-après indiqué.

Les documents ont préalablement été soumis à l'assemblée, savoir :

- Les statuts à jour de la présente société,
- Une copie du K-bis de la présente société.

L'assemblée est présidée par le gérant, Monsieur Benjamin **NABET**.

RESOLUTIONS

Première résolution – Autorisation de la donation

L'assemblée prend connaissance du projet de donation-partage suivant :

Objet de la donation : 50 % en nue-propriété des parts sociales de la **SCI 18RUECHANEZ** détenues par Monsieur Benjamin **NABET**, numérotées de 50 à 99.

Donataires : ses cinq enfants, savoir :

- Madame Hallel **NABET**, née à PARIS (16^{ème} arrondissement), le 07/04/2002,
- Monsieur Emmanuel **NABET**, né à PARIS (16^{ème} arrondissement), le 26/01/2004,
- Madame Tali **NABET**, née à PARIS (16^{ème} arrondissement), le 26/06/2006,
- Madame Avigaelle **NABET**, née à PARIS (16^{ème} arrondissement), le 08/04/2010, mineure,
- et Monsieur Asher **NABET**, né à PARIS (16^{ème} arrondissement), le 21/09/2011, mineur.

Après délibération, l'assemblée autorise la donation desdites parts.

Deuxième résolution – agrément

Conformément aux statuts, l'assemblée agréée expressément les donataires susnommés en qualité de nouveaux associés.

Troisième résolution – répartition du capital social

En conséquence, la répartition du capital social est désormais la suivante :

. La Société R&B.....50 parts sociales en pleine propriété
Numérotées de 1 à 49 et 100.

. La Société R&B.....50 parts sociales en usufruit
Numérotées de 50 à 99.

. Madame Hallel NABET.....10 parts sociales en nue-propriété
Numérotées de 50 à 59

. Monsieur Emmanuel NABET.....10 parts sociales en nue-propriété
Numérotées de 60 à 69

. Madame Tali NABET.....10 parts sociales en nue-propriété
Numérotées de 70 à 79

. Madame Avigaelle NABET.....10 parts sociales en nue-propriété
Numérotées de 80 à 89

. Monsieur Asher NABET.....10 parts sociales en nue-propriété
Numérotées de 90 à 99

Cette répartition est adoptée.

Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales et administratives.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et les membres présentes, et sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Signature :

